



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

DL/MG

N° 001666

**Aménagements
Urbains - OPAH du
centre ancien et des
faubourgs : aide aux
propriétaires**

Affiché le :

Le jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT

Il est rappelé que le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants :

Vu les modifications apportées concernant les projets de réhabilitation des logements de M. et Mme BANITE et Mme CHABRAND, il a été procédé au calcul des nouveaux montants de subventions :

- annulant et remplaçant la subvention initialement accordée à M. et Mme BANITE de 3 180 € telle que définie dans la délibération n°1581 du 24 septembre 2013 ;
- annulant et remplaçant la subvention initialement accordée Mme CHABRAND de 1 477 € telle que définie dans la délibération n°1600 du 22 octobre 2013 ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALES	REGIONALES	
M. et Mme BANITE	57, rue Cely	2 623 €	1 143 €	3 766 €
Mme CHABRAND	191, Rue Cours Lauze de Perret	663 €	995 €	1 658 €

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **VU** la délibération n°1242 du 27 septembre 2011 approuvant l'avenant n°1 concernant l'Opération de Programmée d'Amélioration de l'Habitat axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique sur le centre ancien et les faubourgs de la ville d'APT,

- **VU** la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la commune d'APT pour le compte de la région PACA,

- **CONSIDERANT** l'avis favorable du comité de suivi de l'OPAH du 24 février 2014,

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes aux propriétaires suivants :

Propriétaires occupants :

Vu les modifications apportées concernant les projets de réhabilitation des logements de M. et Mme BANITE et Mme CHABRAND, il a été procédé au calcul des nouveaux montants de subventions :

- annulant et remplaçant la subvention initialement accordée à M. et Mme BANITE de 3 180 € telle que définie dans la délibération n°1581 du 24 septembre 2013 ;
- annulant et remplaçant la subvention initialement accordée Mme CHABRAND de 1 477 € telle que définie dans la délibération n°1600 du 22 octobre 2013 ;

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		COMMUNALE	REGIONALES	
M. et Mme BANITE	57, rue Cely	2 623 €	1 143 €	3 766 €
Mme CHABRAND	191, Rue Cours Lauze de Perret	663 €	995 €	1 658 €

- **DIT QUE** le montant total de ces dépenses de 5 424 € est réparti à hauteur de 3 286 € pour la

commune d'APT et de 2 138 € pour la région Provence-Alpes Côtés d'Azur.

- **PRECISE** que ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts au budget 2014 de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL